

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le mercredi 6 février 2019

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,
Vu l'arrêté n°17/4780 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Xavier Devisse,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

En raison de visites d'inspection des ouvrages d'art sur la Commune du Mans :

Il est demandé aux navigateurs d'observer une attention particulière et de réduire leur vitesse sur les secteurs suivants :

- **Pont des Riffaudières PK 3,2 les 19 et 20 février 2019 de 08:00 à 18:00.**
- **Pont du Greffier PK 1,5 les 21 et 22 février 2019 de 08:00 à 18:00.**

Compte tenu de la présence d'embâcles, les navigateurs sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique


Jean-Michel LEVASSEUR